



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 55861

Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'état d'avancement de la loi sur les langues régionales. Promise en mai 2008, cette loi est attendue et espérée, notamment par le monde associatif. Elle permettra, en outre, à la France, qui n'a pas fait montre jusqu'ici d'une grande propension à oeuvrer pour la survie des langues régionales, de rattraper quelque peu son retard par rapport à ses voisins européens.

Texte de la réponse

L'action de l'État en faveur des langues régionales ou minoritaires connaît un développement significatif. La politique mise en place au ministère de la culture et de la communication consiste à les considérer prioritairement comme moyens d'expression artistique et s'organise autour de quelques objectifs prioritaires : aide à l'édition sur et dans les langues de France, observation des pratiques linguistiques adossée au programme « Corpus de la parole » constitué de corpus oraux numérisés, soutien à la diffusion des savoirs et à la création originale dans le champ du spectacle vivant. Le principe directeur de cette action est le plurilinguisme. L'action consiste aussi à améliorer la place des langues régionales dans la société d'aujourd'hui, notamment à travers l'usage de l'Internet et des nouvelles techniques. Les moyens budgétaires mis en oeuvre en 2009 pour la valorisation des langues de France s'établissent à hauteur de 200 000 EUR pour l'administration centrale, et à plus de 300 000 EUR pour l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles. Les mesures actuellement à l'étude en faveur des langues régionales visent à tirer les conséquences pratiques de leur inscription dans la Constitution, en conciliant leur appartenance au patrimoine national et la responsabilité des collectivités territoriales en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55861

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7319

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6934